

A.J.P. TRANSPORT
EURL
capital de 2 000 euros
35 La Chapelle
87 380 CHATEAU-CHERVIX
siren :944 038 603 RCS Limoges

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 28 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 mai à quinze heures, Monsieur PENYS Jean-Pierre gérant de la société et président de la SAS TAXI SERVICES, associé unique de l'EURL A.J.P. TRANSPORT située à 35 La Chapelle 87380 CHATEAU-CHERVIX, a pris les décisions suivantes :

Première décision

Le gérant a décidé que la dénomination de la société serait :

A.J.P. TRANSPORT EURL

Comme indiqué sur les statuts lors de la création de la société.

Deuxième décision

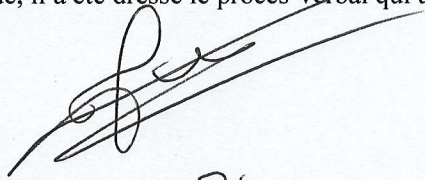
Le gérant confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Signature

Le gérant



Mr Penys Jean-Pierre